Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE-ET-LOIR

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES D'EURE-ET-LOIR

Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat
S.A.U.H
Bureau Planification et Aménagement du Territoire
B.P.A.T.
Affaire suivie par : CHRIS MONCHATRE
ddt-sauh-au-bpat@eure-et-loir.gouv.fr
Tél. 02 37 20 40 61 – **Fax :** 02 37 20 41 20

Avis de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.112-1-1 et D.112-1-11 ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.123-9 ;
Vu la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 sur la modernisation de l'agriculture et de la pêche, et notamment l'article 51 ;
Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;
Vu le décret n° 2011-189 du 16 février 2011 relatif à la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 mai 2014 portant composition de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles ;
Vu la demande d'avis déposée le 11 août 2014 par Monsieur Michel SCICLUNA, Maire d'AUNEAU, sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.

La Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles d'Eure-et-Loir, réunie le 02 octobre 2014

émet un avis favorable sous réserve

au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'AUNEAU. La réserve porte sur la suppression de la zone d'ouverture à l'urbanisation AUh Ouest, aux vues des nombreuses zones d'ouverture à l'urbanisation situées au nord du centre-ville, et de sa localisation ne permettant pas une bonne intégration des nouvelles opérations dans le tissu bâti existant.

à Chartres, le – 8 OCT. 2014
le Préfet

Le Directeur Départemental
des Territoires d'Eure et Loir

Jean-Marc VERZELEN